

## COVID-19 – Continuité pédagogique

### Fiche parents des élèves du 1<sup>er</sup> degré

La continuité pédagogique permet de maintenir un lien entre l'élève et ses professeurs, notamment dans des contextes d'éloignements respectifs.

La fermeture de l'école aux élèves n'ouvre pas une nouvelle période de vacances. Le lien avec l'école et les apprentissages doit être maintenu sous des formes différentes. Il est important que chaque élève, qu'il ait une connexion internet ou non, bénéficie de cette continuité.

L'enfant scolarisé dans le premier degré a besoin d'être accompagné dans l'appropriation des ressources et des outils. Son enseignant, la directrice ou le directeur de son école, l'équipe de circonscription autour de l'inspecteur de l'éducation nationale, veillent à ce que chaque élève bénéficie des apprentissages pour ne pas perdre les acquis, en se référant aux manuels et aux cahiers.

Votre enfant est invité à rester le plus possible éloigné des autres (de ses camarades comme de ses grands-parents) durant ces 14 jours : assurément, ce temps calme est bénéfique pour se consacrer à la lecture d'ouvrages variés.

#### **Je suis parent d'un enfant scolarisé dans une école :**

Je dois être appelé prochainement par le directeur d'école ou le professeur de mon enfant.

Mon premier interlocuteur est le directeur de l'école où mon enfant est scolarisé.

Je m'assure que mes coordonnées téléphoniques et de messagerie communiquées à l'école sont à jour.

Je consulte régulièrement la messagerie et/ou le site de l'école, l'Espace Numérique de Travail (ENT) si l'école en est dotée pour prendre connaissance des informations importantes relatives à l'évolution de la situation. La situation étant évolutive, je peux suivre l'actualité sur le site Internet [www.ac-nancy-metz.fr](http://www.ac-nancy-metz.fr) pour prendre connaissance des consignes actualisées.